



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des territoires**

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte  
Tél : 03 87 34 83 31  
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le 18/05/2021

**La responsable de l'Unité Police de l'Eau,**

à

**Monsieur le Maire  
Mairie de Malroy  
33 Rue Principale,  
57640 Malroy**

**OBJET :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les travaux de création d'une rampe de mise à l'eau en rive gauche de la Moselle-Régularisation- commune de Malroy  
N°57-2021-00218 – Accord immédiat

**RÉF. :** Y\Dossiers instruits\_en cours\Tx sur cours d'eau\MALROY\RampeMAE-AAPPMA-Malroy

**P.J. : 3**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **travaux de création d'une rampe de mise à l'eau en rive gauche de la Moselle - Commune de Malroy**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 18 mai 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00218
- Dossier réalisé par : AAPPMA « La Messine »

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration en date du 18 mai 2021, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,



Céline Dellinger

Copie :  
-OFB